



Syndicat National des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement



CAP DES IAE du 1er MARS 2011

DECLARATION LIMINAIRE

Le SNIAE, mais aussi sa centrale syndicale FO, ne peut plus tolérer les atteintes systématiques et destructrices portées par le MAAPRAT mais plus généralement par une politique gouvernementale toute entière tournée vers la destruction des services publics et des corps auxquels appartiennent les agents qui la composent.

Sous l'apparence de relations constructives, le MAAPRAT poursuit ses réformes au mépris du dialogue social, pire nos interlocuteurs nous concèdent le bien fondé de nos revendications mais sitôt la porte de leur bureau refermée poursuivent le massacre du corps des IAE : en un mot et trivialement « on nous roule dans la farine » !

Deux exemples pour illustrer ces points, exemples que nous nommerons par souci de simplification le projet de fusions et l'intégration des agents des offices.

Fusionner des corps de la fonction publique exerçant des missions proches auprès de mêmes employeurs pourrait être un objectif séduisant. Il y a quelques mois l'administration du MAAPRAT portait même un projet de fusion des corps des IAE et des ITPE qui pouvait sembler une base intéressante pour commencer à travailler sur un tel sujet. Mais au fil du temps le périmètre de cette fusion a évolué (par exemple exit les IIM mais bienvenu aux ITGN...) sans que l'on sache vraiment pourquoi et pire encore les promesses d'un véritable troisième niveau de grade, culminant au HEB, se sont envolées pour laisser place après les diktats de la DGAFP au GRAF. Du projet initial il ne reste qu'une coquille vide que le MAAPRAT essaie de nous vendre comme une véritable avancée et une révolution pour les agents du futur corps alors qu'il s'agit de nous cantonner dans un statut A type nous éloignant par exemple de missions d'encadrement supérieur. En restant poli on pourrait dire que l'on essaie de nous faire prendre des vessies pour des lanternes mais il existe des formules plus imagées, certes plus triviales aussi, qui résumeraient parfaitement cette situation...

Mais il y a mieux pour tirer un corps vers le bas et ensuite pouvoir dénigrer ses membres en leur expliquant que leur corps comprend trop d'agents n'ayant pas un diplôme de niveau Bac+5 ou issus des corps de catégorie B : intégrer massivement des agents des offices. C'est un véritable scandale et une trahison du MAAPRAT pour les IAE. Mais n'est-ce pas aussi une stratégie du MAAPRAT pour pouvoir affirmer que le corps des IAE est définitivement un corps de catégorie A formé de trop d'agents ne disposant pas d'un diplôme de niveau Bac+5 ?

Lors de cette CAP nous allons intégrer dans le corps des IAE près de 170 agents issus des offices : le corps des IAE va grossir d'un coup de baguette magique de près de 5% et voir la diversité de ses agents s'enrichir avec des IAE nantis d'un diplôme de styliste, de criminologie...

Cette attitude de notre employeur qui accepte toutes les injonctions qui lui sont faites par les strates supérieures de l'administration française est scandaleuse et doit être dénoncée. Notre critique ne s'adresse pas à nos collègues qui rejoignent aujourd'hui le corps des IAE, nous savons que cela constitue pour eux à titre individuel, mais aussi collectivement, une véritable avancée sociale. Ils sont les bienvenus et nous comptons sur eux pour nous aider à lutter contre le statut au rabais que l'on veut nous imposer.

Mais malgré nos demandes répétées plusieurs questions sont restées sans réponses :

- Comment seront gérées les promotions, notamment au grade de divisionnaire des agents ainsi intégrées ? Il ne saurait en effet être question que ces promotions se fassent au détriment d'IAE plus anciens dans le corps. Verra-t-on le ratio pro/pro augmenter ou une gestion en « sous-population » ?
- Comment seront gérées à l'avenir les demandes individuelles de détachement et d'intégration dans le corps des IAE ? Pourra-t-on continuer à opposer aux demandeurs la nécessité d'être titulaire d'un diplôme de niveau 5 dans les secteurs scientifiques ou techniques ?

Autre vaste sujet : les mobilités des ingénieurs affectés dans les établissements d'enseignement agricole et plus généralement la barque à la dérive qu'est devenue la DGER...

Nous examinerons aujourd'hui les mobilités des IAE relevant de la DGER, c'est là une avancée car ils connaîtront plus tôt les résultats de leurs demandes et colleront ainsi au calendrier des mobilités des PLPA ou des PCEA. D'autre part cela permettra aux chefs d'établissements de préparer sereinement la rentrée suivante sans attendre le mois de juin pour connaître le résultat des mobilités concernant les ingénieurs.

Cependant nous aurions été comblés si les tableaux qui nous ont été envoyés par la DGER avaient présenté, comme le réalise parfaitement les services du SG pour les autres secteurs du MAAPRAT, les candidats proposés par l'administration pour pourvoir les postes offerts à la mobilité au sein de la DGER. Un travail complet aurait été bienvenu et nous aurait permis de travailler plus efficacement et plus rapidement ce matin.

Mais cela n'est qu'un détail à côté du sort réservé aux ingénieurs affectés en établissement d'enseignement, sort que nous dénonçons sans discontinuer, et donc sans obtenir de résultat, depuis plusieurs décennies. Un IAE affecté en établissement est un IAE à part entière certes mais pas tout à fait puisqu'il bénéficie d'un régime indemnitaire ridicule en comparaison de ses collègues affectés en services déconcentrés. Nous demandons un fois de plus que les conditions de travail et le régime indemnitaire de ces ingénieurs soit aligné sur celui des ingénieurs en services déconcentrés et que cette mesure porte sur tous les ingénieurs et pas seulement ceux qui exercent des responsabilités de directeurs de centres puisqu'il semblerait que face à la raréfaction de ces derniers (80 postes vacants) la DGER ait étudié la possibilité de leur faire bénéficier d'une prime identique à celles des services déconcentrés. Mais pour l'instant ce dossier n'aboutirait que dans le cadre de la fusion évoquée plus haut : chantage quand tu nous tiens !

Quant aux mobilités du MEDDTL que nous étudierons aujourd'hui nous savons que la comédie sera de mise puisque certains des agents obtiendront des avis favorables sous réserve de l'avis du MEDDTL alors que la CAP du corps des ITPE a été réunie il y a presque un mois le 08 février dernier. En effet les agents comprennent mal que la CAP des ITPE ait donné des résultats définitifs sur des mobilités sans attendre que la CAP du corps des IAE soit consultée. Certes c'est la règle mais elle mériterait d'être un peu humanisée et plus respectueuse des IAE qui n'ont lors de ce cycle de mobilité qu'une seule impression, celle de servir de roue de secours et de servir que de bouche trou si un poste n'a pas été pourvu par un ITPE.

Enfin et pour conclure de manière un peu anecdotique mais symptomatique des dysfonctionnements de vos services : nous n'aurons plus de tirages papier des dossiers et documents présentés lors des CAP. Il ne saurait en être ainsi et nous exigeons que ces tirages nous soient adressés au moins 10 jours avant la date de réunion de la CAP, comme par le passé. Il est inadmissible de faire porter les frais d'impression de ces documents aux structures au sein desquelles sont affectés les membres de la CAP et ce coût d'impression et d'envoi doit continuer à être supporté par l'administration centrale du MAAPRAT.

Adresse Postale : MAAP - SNIAE/FO - 78 Rue de Varenne - 75349 PARIS 07SP

☎ 01.49.55.52.84 ou 50.51 - 📠 01.49.55.50.60

✉ sniae@agriculture.gouv.fr ou catherine.allain@agriculture.gouv.fr